

220C0114
FR0000124141-FS0030

9 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances¹, le seuil de 5% du capital de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, directement et indirectement, 33 344 181 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant 59 380 300 droits de vote, soit 5,88% du capital et 9,86% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	26 036 119	4,59	52 072 238	8,65
CNP Assurances	7 308 062	1,29	7 308 062	1,21
Total CDC	33 344 181	5,88	59 380 300	9,86

Ce franchissement de seuils résulte de la détention de la majorité des droits de vote de CNP Assurances par la CDC³, intervenue le 2 janvier 2020, et de l'assimilation corrélative de la participation détenue par CNP Assurances dans VEOLIA ENVIRONNEMENT à celle du groupe CDC en vertu des dispositions de de l'article L. 233-9 I, 2^o du code de commerce.

¹ Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

² Sur la base d'un capital composé de 567 266 539 actions représentant 602 167 823 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Dans le cadre d'un ensemble d'opérations visant à constituer un pôle public de bancassurance La Banque Postale/CNP Assurances, cf. notamment D&I 220C0097 du 9 janvier 2020.